SGB | USS
www.sgb.ch | www.uss.ch
Schweizerischer Gewerkschaftsbund
Union syndicale suisse
Unione sindacale svizzera

DOSSIER N° 111

Finances cantonales

Une politique cantonale d'austérité et fiscale contestable

Analyse économique

Août 2015
Daniel Lampart / Anna Tanner

SGB | USS
www.sgb.ch | www.uss.ch

Sommaire

Glossaire **5**

Résumé et conclusions **7**

1 Introduction **10**

2 Importance économique des cantons **11**

3 Appréciation des finances publiques du point de vue économique **12**

4 Des budgets et des plans financiers trop pessimistes **13**

5 La situation financière **15**

5.1 Le solde structurel du compte financier 15

5.2 Les impôts bas sont coresponsables des déficits 19

5.2.1 Faible exploitation du potentiel fiscal 19

5.2.2 Baisses d'impôt sur les personnes morales et les personnes physiques aisées 24

5.2.3 Incidence sur les finances publiques d'une faible imposition 28

5.3 Fortune et dette nettes 30

Bibliographie **34**

Sources 34

Statistiques 35

Annexe **37**

Remarques méthodologiques concernant l'ajustement aux variations conjoncturelles 37

Glossaire

Le **bilan** indique les dettes (fonds étrangers), la fortune et la fortune nette (fonds propres).

Le **budget** présente toutes les transactions financières du canton prévues pour l'année à venir.

Le **compte de résultat** – aussi appelé compte de fonctionnement – juxtapose les dépenses et les recettes d'un canton. Contrairement au compte financier, le compte de résultat contient aussi les écritures comptables qui sont sans effet sur les flux financiers et offrent ainsi une certaine marge d'interprétation. Les amortissements représentent par exemple ces écritures comptables.

Le **compte financier** juxtapose les dépenses et les recettes d'un canton. La différence entre dépenses et recettes donne le solde du compte financier. Contrairement au compte de résultat, le compte financier inclut aussi les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement, et prend en compte les transactions financières qui ont une incidence sur les fonds à disposition.

La **dette brute** est la somme de tous les encours de crédit d'un État.

L'**exploitation du potentiel fiscal** d'un canton mesure la charge fiscale totale de ce dernier. Elle montre donc l'importance de la charge des impôts cantonaux et communaux sur la **substance fiscale** d'un canton. Elle est calculée ainsi : $\frac{\text{Recettes fiscales effectives du canton}}{\text{Potentiel de ressources du canton}}$.

Fortune et dette nettes : ensemble de la fortune moins les dettes brutes. On voit alors si un canton est dans l'ensemble fortuné ou endetté.

L'**indice de l'exploitation du potentiel fiscal** est construit pour mettre l'exploitation du potentiel fiscal d'un canton déterminé en relation avec celle de tous les cantons. Il est calculé ainsi :
indice de l'exploitation fiscale d'un canton= $\frac{\text{Exploitation du potentiel fiscal du canton}}{\text{Exploitation du potentiel fiscal de l'ensemble des cantons}} \text{ x } 100.$

Pour l'ensemble des cantons, la valeur de l'indice est donc de 100. Les cantons dont l'exploitation du potentiel fiscal est supérieure à cette moyenne ont des indices d'exploitation du potentiel fiscal de plus de 100, alors que les cantons dont l'exploitation est inférieure ont des indices de moins de 100.

Le **plan financier** sert à planifier et à piloter à moyen terme les finances. Les plans financiers s'étendent sur trois à quatre années et sont chaque année réactualisés. Dans certains cantons, la première année de planification du plan financier correspond au budget.

Le **potentiel de ressources** reflète la **substance fiscale** et, de ce fait, la performance financière d'un canton.

Les **réserves latentes** sont des éléments de la fortune nette qui n'apparaissent pas au bilan. Elles proviennent d'une sous-évaluation de la fortune ou d'une surévaluation des dettes.

Le **solde structurel du compte financier**, est le résultat du compte financier corrigé d'éventuelles fluctuations des transactions, investissements et de la conjoncture.

Par **substance fiscale** d'un canton, on désigne la capacité économique fiscale exploitable des contribuables (revenu, fortune et gains imposables).

Résumé et conclusions

Les cantons jouent un rôle-clé dans le système fédéraliste suisse. Ils assument des tâches publiques centrales en matière de formation et de santé et la fixation des impôts directs leur incombe aussi en grande partie. De ce fait, la qualité des services publics suisses dépend de manière substantielle d'eux. D'un autre côté, leur politique des dépenses et leur politique fiscale influencent directement l'économie suisse (évolution conjoncturelle). D'une part, les programmes d'austérité actuellement appliqués, ou pour le moins prévus, dans une majorité de cantons mettent par conséquent en danger la qualité des services publics importants pour l'évolution de la société et de l'économie. Une baisse de cette qualité non seulement réduirait la satisfaction de la population suisse, mais porterait aussi préjudice à notre prospérité. D'autre part, ces programmes ont un impact négatif sur la conjoncture qui est en panne depuis l'abandon du cours-plancher franc-euro.

Du point de vue économique, la justification des programmes d'austérité est également contestable parce que ces programmes ne reposent pas sur une analyse fondée. En réalité, la situation financière des cantons est en effet meilleure que ce qu'en disent leurs gouvernements. Premièrement, leurs prévisions financières sont systématiquement sous-estimées. Par le passé, leurs comptes se sont régulièrement révélés meilleurs que ce que prévoyaient les budgets. Deuxièmement, les dettes publiques sont surestimées. Presque tous les cantons ont plus de fortune que de dettes. Autrement dit, ils n'ont pas de dette nette du tout, mais une fortune nette. En outre, les recettes et les dépenses d'environ deux tiers des cantons étaient équilibrées en 2013, si l'on exclut d'éventuels effets spéciaux uniques, ainsi que les fluctuations des investissements et de la conjoncture (solde structurel du compte financier). Les comptes financiers de 2014 et les budgets pour 2015 indiquent que peu de choses ont changé depuis 2013 : les cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Obwald, Schwytz, Soleure et du Tessin continuent à enregistrer des déficits. Dans les cantons de Nidwald, de Schaffhouse et surtout de Thurgovie, la situation devrait s'être améliorée par rapport à 2013. En outre, des déficits notables se dessinent pour 2014 et 2015 dans les cantons de Zoug et Saint-Gall. Notre tableau 1 ci-après donne une vue d'ensemble de la situation financière des cantons.

Tableau 1 : Situation financière des cantons

	Compte financier		**Fortune ou dette nette** (2014, en % du PIB cant.)		**Erreur de budgétisation moyenne 1999-2014** (en %)	**Modification de la charge fiscale**[1]	
	Solde structurel 2013 (en % du PIB cant.)	Situation 2014/2015[2]				Entreprises 2003-2014 (en pt de %)[3]	Salaires élevés 2003-2013[4] en pt de %)
VD	1,7	équilibré	3,7	sous-évalué	4,6	-1,2	-2,9
GL	0,5	équilibré	15,8	sous-évalué	2,6	-5,4	-5,6
LU	0,4	équilibré	15,2		2,8	-6,1	-8,0
NE	0,1	équilibré	-4,3	très sous-évalué	2,6	**	**
GE	0,1	équilibré	5,5		5,2	0	-2,0
VS	0,0	équilibré	-0,4	très sous-évalué	2,7	0	-2,1
UR	0,0*	équilibré	11,9	sous-évalué	3,7	-7,8	-8,2
AG	-0,1	équilibré	1,1	sous-évalué	3,0	**	**
BS	-0,1	équilibré	12,4	sous-évalué	5,5	-2,1	-5,0
ZH	-0,1	équilibré	6,1		5,6	-2,8	-3,7
BE	-0,1	équilibré	-2,2	très sous-évalué	3,8	-0,4	-3,7
AI	-0,1	équilibré	5,6	très sous-évalué	7,0	**	**
JU	-0,2	équilibré	4,1	sous-évalué	0,2	**	**
FR	-0,2	équilibré	9,2	sous-évalué	3,3	**	**
GR	-0,2	équilibré	19,8	sous-évalué	6,6	-10,5	-3,3
SG	-0,2	déficitaire	2,5	sous-évalué	3,8	-5,9	-3,9
ZG	-0,3	déficitaire	5,6	sous-évalué	6,4	-1,8	-2,6
TG	-0,6	équilibré	3,3	sous-évalué	3,0	-6,7	-3,6
SH	-0,7	équilibré	1,7	très sous-évalué	3,1	-6,3	-3,9
SO	-0,7*	déficitaire	4,0	sous-évalué	4,5	**	**
TI	-0,7	déficitaire	-1,3	sous-évalué	4,1	-1,8	-4,8
NW	-0,8	équilibré	3,5	sous-évalué	3,5	-5,1	-2,6
SZ	-1,1	déficitaire	0,8	très sous-évalué	7,1	-5,2	-1,8
O	-1,1	déficitaire	7,4	sous-évalué	4,2	-6,5	-5,9
BL	-1,2	déficitaire	-3,2	sous-évalué	3,5	-4,8	-0,7
AR	-1,9	déficitaire	6,1	sous-évalué	2,0	-4,4	-3,0

* Seulement corrigé des fluctuations des investissements et des transactions extraordinaires, mais pas de la conjoncture.

** Pas de données.

Sources : calculs propres basés sur les données des statistiques financières de l'Administration fédérale des contributions, AFC (2015), les données de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) et de l'Office fédéral de la statistique, OFS (2015) et des informations provenant des comptes financiers et budgets cantonaux, BAK Taxation Index.

[1] Calculé par l'institut de recherches indépendant BAKBASEL pour tous les chefs-lieux cantonaux, sauf ceux de SO, FR, JU, AI, AG et NE.

[2] Estimation qualitative basée principalement sur les soldes non corrigés du compte financier 2014. Pour pouvoir mieux classer ce dernier, nous avons en plus considéré les soldes budgétaires du compte financier 2015.

[3] Variation de la charge fiscale moyenne effective (« effective average tax rate », EATR) des entreprises.

[4] Variation du taux d'imposition effectif du salaire brut pour atteindre un revenu après impôt de 100 000 euros (base : prix de 2010). Taux de change moyen 2009-2012 franc-euro pour base.

Les cantons qui ont des déficits notables (AR, BL, OW, SZ, NW, TI, SO[5], SH, TG, ZG[6], SG) ont tous baissé dans un passé récent leurs impôts sur les entreprises et les contribuables à haut revenu (dernière colonne du tableau 1). Beaucoup d'entre eux ont surestimé l'importance de la charge fiscale dans les décisions concernant l'implantation des entreprises et les investissements des personnes morales et des personnes physiques aisées, et trop réduit leurs taux d'imposition et leurs barèmes fiscaux. Les baisses d'impôt ont entraîné des baisses substantielles des recettes fiscales. Dans ces cantons, les déficits sont entre autres la conséquence de baisses d'impôt exagérées. S'ils augmentaient leurs impôts, ils resteraient attrayants. En conséquence, le relèvement des impôts entraînerait des recettes supplémentaires et les déficits pourraient être éliminés sans qu'il soit besoin de prendre des mesures d'austérité critiques.

Que les stratégies de faible imposition ne fonctionnent pas dans la plupart des cantons, il semble que les responsables de ces derniers commencent lentement à s'en rendre compte. C'est pourquoi des hausses modérées d'impôt sont prévues dans maints endroits. Mais ce qui est en l'occurrence central, c'est que les baisses d'impôt réalisées soient corrigées, c'est-à-dire que la charge fiscale des personnes morales et des personnes physiques aisées soit relevée, et non que les taux d'imposition soient simplement augmentés en général pour tout le monde.

La présentation déformée ou erronée de la situation financière des cantons et la baisse des recettes induite par une politique infructueuse de faible imposition qui en résulte, débouchent, du point de vue économique, sur des mesures d'économies inutiles ou pour le moins exagérées.

[5] Le canton de Soleure a fortement réduit ses impôts sur le revenu des millionnaires et sur la fortune (pour les titres, les maisons, les automobiles, les assurances-vie, etc.).

[6] Le canton de Zoug a certes peu baissé ses impôts, mais il connaît déjà, et depuis longtemps, une charge fiscale extrêmement basse pour les personnes morales et les personnes physiques aisées.

1 Introduction

La plupart des cantons économisent ou prévoient pour le moins de réduire leurs dépenses. Ils justifient leurs programmes d'austérité avant tout en avançant qu'ils dépenseront plus ces prochaines années qu'ils n'encaisseront. D'où des déficits qui augmenteraient l'endettement public et ne seraient pas supportables. Or comme le montre notre analyse, ils dramatisent leur situation financière. Premièrement, ils ont tendance à établir des budgets trop pessimistes, alors que leurs finances sont en fait bien meilleures que ne le disent leurs sombres scénarios. Deuxièmement, ils surestiment leur endettement, car leur fortune est plus importante que leurs dettes. Impossible sur cette base de mener une politique financière responsable.

Le présent Dossier montre, pour commencer, le rôle-clé que les cantons jouent pour la Suisse, respectivement l'économie suisse. Ensuite, nous apprécierons la situation financière des cantons et leur politique fiscale du point de vue économique. Ce Dossier est une version actualisée et complétée de « Programmes d'austérité douteux et préjudiciables dans les cantons. Une analyse économique » (Dossier N° 99, 2013).

2 Importance économique des cantons

Le système politique fédéraliste suisse délègue de nombreuses compétences aux cantons. Des tâches centrales dans les domaines de la formation, de la santé et, pour certains cantons, aussi dans celui des transports sont, dans leur majeure partie, assumées au niveau cantonal. Les cantons ne jouent cependant pas un rôle-clé uniquement en ce qui concerne la qualité des services publics, mais aussi en matière de politique fiscale. C'est en effet à eux qu'il incombe de fixer en grande partie les impôts directs.

D'un point de vue économique, c'est surtout la formation qui revêt une grande importance. Le bien-être suisse repose sur une population au bénéfice d'une formation de qualité. Or, les deux tiers environ des dépenses de formation sont financées par les cantons. De ce fait, leur politique de formation détermine notablement l'avenir économique du pays. Par conséquent, les programmes d'austérité appliqués dans ce domaine peuvent coûter cher à la Suisse, si l'évolution économique s'en trouve entravée sur le long terme.

Une offre en soins médicaux optimale est également très importante pour la population. Même si de nombreux points font l'objet de réglementations fédérales à travers la loi sur l'assurance-maladie, beaucoup de compétences, par exemple dans le domaine hospitalier, restent du ressort des cantons. Environ 85 % des dépenses de santé sont prises en charge par ces derniers.

En outre, la politique financière des cantons a une incidence directe sur l'économie suisse. En effet, d'une part, les dépenses de tous les cantons sont, prises ensemble, plus élevées que celles de la Confédération. Elles se montent à plus de 85 milliards de francs par an, soit près de 13,5 % du produit intérieur brut (PIB) suisse. Une baisse d'un peu plus de 1 % de ces dépenses entraîne déjà une baisse de la demande économique de près d'un milliard de francs. D'autre part, le pouvoir d'achat des ménages est influencé par la politique fiscale. La politique des dépenses et la politique fiscale des cantons devraient donc être conçues de manière à compenser les fluctuations conjoncturelles, ainsi que le prévoit l'article 100 de la Constitution fédérale.

L'importance à long terme de la politique fiscale est toutefois tendanciellement surestimée. En comparaison internationale, les impôts cantonaux perçus sur les personnes morales et sur les personnes physiques sont bas. Dans un tel contexte, il n'est guère possible d'attirer de nouvelles entreprises en réduisant les impôts sur les entreprises et les personnes à haut revenu. Les enquêtes réalisées auprès des entreprises, comme celles du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'École polytechnique fédérale de Zurich, montrent que, quand il s'agit de choisir un lieu d'implantation ou de décider des investissements, la charge fiscale n'est un facteur important que pour quelques entreprises très mobiles. Pour les autres par contre, elle ne joue pratiquement aucun rôle. Ce qui est beaucoup plus important ici, c'est par exemple la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant, des infrastructures bien développées et l'existence de débouchés. Baisser les impôts sur les entreprises devrait donc entraîner en fin de compte pour les cantons une diminution de leurs recettes. Les personnes physiques aisées sont certes sensibles à la charge fiscale (Schaltegger et al. 2011), mais pas dans une mesure telle que les baisses d'impôt profitent finalement au fisc (Liebig et al. 2007 ; pour les retraité[e]s : Brülhart et Parchet 2014). Si les cantons doivent, à cause de leur faible imposition, économiser dans la formation et les infrastructures, cela a une influence négative sur l'évolution économique du pays et notre prospérité.

3 Appréciation des finances publiques du point de vue économique

D'un point de vue économique, les déficits ou dettes publics ne sont pas nécessairement un problème (Frick et al. 2007). Tant que les intérêts peuvent être payés, l'endettement ne doit pas être résorbé. Ce genre de réflexion est aussi à la base des critères dits de Maastricht, qui autorisent un nouvel endettement d'une ampleur correspondant à la croissance économique attendue à long terme. Les intérêts de la dette peuvent en effet être financés avec les recettes supplémentaires générées par la croissance économique. Par rapport au PIB, la dette publique ne se modifie de fait pas. Tant que la substance fiscale est en suffisance, les créanciers sont en outre certains que l'argent prêté à l'État leur sera rendu. Ils sont donc disposés à faire crédit aux pouvoirs publics. Même si la dette publique brute de pays comme la Suisse ou l'Allemagne représente environ 50 % de leur PIB ou plus, leurs obligations sont considérées comme des placements « sans risque ».

Pour les petites collectivités locales (communes), cela n'est toutefois qu'en partie vrai. Comme, par exemple, leurs habitant(e)s peuvent déménager pour aller vivre dans la commune voisine si des fortes hausses d'impôt sont prévues, la marge de manœuvre est ici un peu plus étroite. Les cantons sont plus grands que les communes, mais plus petits que des États. Leur marge de manœuvre devrait être plus grande que celle des communes, mais n'est peut-être pas identique à celle de grands États.

Nombre de cantons se sont imposé des « règles fiscales » (BAKBASEL 2012) qui les contraignent à maintenir leurs dépenses et leurs recettes en équilibre, par exemple sur un cycle conjoncturel (p. ex. sur 8 ans). Les déficits sont alors autorisés en période de récession, pour autant qu'ils soient compensés par des excédents en période de haute conjoncture.

La plupart des gens se font une idée fausse de la dette publique. En effet, par dette publique, on entend habituellement « dette brute », c'est-à-dire la somme de l'encours des crédits d'un État. Mais les pouvoirs publics possèdent aussi une fortune, sous forme de biens-fonds, de participations, de titres, etc. Si l'on compare cette fortune à la dette brute, l'image obtenue de la dette publique s'en trouve généralement fortement relativisée (cf. point 5.3).

4 Des budgets et des plans financiers trop pessimistes

La raison souvent donnée aux mesures d'austérité planifiées est que, les prochaines années, les cantons dépenseront plus et encaisseront moins, soit enregistreront des déficits. Pour empêcher que cela n'ait lieu, il faudrait donc diminuer les dépenses ou, éventuellement, augmenter les recettes. Les prévisions financières ne sont toutefois pas chose aisée, on risque fort de se tromper. Même si les cantons essayaient de faire des prévisions financières aussi justes que possible, ils risqueraient ainsi de beaucoup se tromper.

En réalité, les cantons dressent systématiquement des budgets trop pessimistes. Or leur situation financière est meilleure que ce que pronostiquent leurs gouvernements. Entre 1999 et 2012, les comptes (la « réalité ») de tous les cantons ont finalement été pendant toutes ces années – sauf pendant celles de 2003 et 2005 marquées par la récession – meilleurs que ce qui avait été budgétisé (hypothèses sur l'année suivante). En moyenne, les erreurs de budgétisation (différence entre budget et comptes) se sont élevées à 2,8 milliards de francs, soit 3,7 % des recettes. Les budgets donnent par conséquent une image par trop pessimiste de la situation financière des cantons.

Graphique 1 : Budgétisation pessimiste des cantons
(solde du compte financier, budget vs compte en % des recettes)

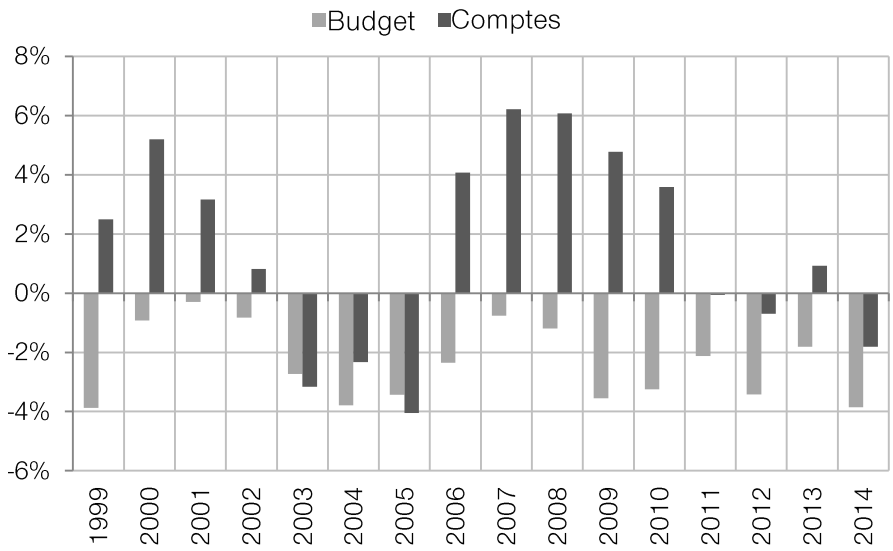

Source : calculs des auteurs à partir des données de la CDF

Comme le montre le tableau ci-après, presque tous les cantons commettent des erreurs de budgétisation considérables. Les comptes sont en effet régulièrement meilleurs que les budgets.

Tableau 2 : Erreurs de budgétisation moyennes entre 1999 et 2014
(part de la différence entre le solde effectivement budgétisé et les recettes réelles)

SZ	7,1 %	**BS**	5,5 %	**TI**	4,1 %	**NW**	3,5 %	**LU**	2,8 %	**JU**	0,2 %
AI	7,0 %	**GE**	5,2 %	**SG**	3,8 %	**FR**	3,3 %	**VS**	2,7 %		
GR	6,6 %	**VD**	4,6 %	**BE**	3,8 %	**SH**	3,1 %	**NE**	2,6 %		
ZG	6,4 %	**SO**	4,5 %	**UR**	3,7 %	**AG**	3,0 %	**GL**	2,6 %		
ZH	5,6 %	**OW**	4,2 %	**BL**	3,5 %	**TG**	3,0 %	**AR**	2,0 %		

Source : calculs des auteurs à partir des données de la CDF

D'anciennes études ont déjà confirmé que les budgets des cantons sont trop pessimistes. Les enquêtes de Chatagny/Soguel (2012) et Chatagny/Silverstovs (2013) ont constaté une sous-estimation systématique des recettes fiscales. Le produit des taxes et émoluments, entre autres, est également régulièrement sous-estimé. Ces études présument que les gouvernements cantonaux émettent des hypothèses trop pessimistes pour freiner préventivement la croissance des dépenses.

Non seulement les budgets, mais aussi les plans financiers des cantons sont trop pessimistes. Un plan financier, cela sert à planifier et piloter à moyen terme les finances. Il concerne trois à quatre ans et est actualisé chaque année. Les plans financiers sont trop pessimistes, premièrement parce qu'ils se basent sur des budgets systématiquement trop bas. Dans certains cantons, la première année de planification du plan financier correspond même au budget. Deuxièmement, outre ce niveau erroné, les hypothèses relatives à l'évolution de plusieurs sources de revenus sont par trop prudentes. C'est pourquoi les budgets et les plans financiers ne permettent pas de tirer des conclusions quant à la situation financière d'un canton, ni de justifier des mesures d'économie.

5 La situation financière

Plusieurs critères permettent d'apprécier la situation financière d'un canton (endettement, solde des comptes, etc.). Comme dit en introduction, il n'existe cependant pas de critères économiquement univoques, si bien que plusieurs indicateurs doivent être pris en considération pour juger de la situation financière d'un canton. Dans ce chapitre, deux indicateurs seront étudiés de manière approfondie : le solde budgétaire du compte financier et la fortune nette. Le premier correspond aux recettes après déduction des dépenses, le tout corrigé des éventuels effets spéciaux uniques ainsi que des fluctuations des investissements et de la conjoncture. Le deuxième indicateur, la fortune nette, montre si un canton est dans l'ensemble fortuné ou endetté.

5.1 Le solde structurel du compte financier

Dans leurs rapports sur l'état de leurs finances, les cantons font la plupart du temps référence au « compte de résultat ». Mais pour apprécier du point de vue économique la situation financière d'un canton, le compte financier est un outil plus approprié que le compte de résultat. Contrairement à ce dernier, qui inclut aussi les amortissements et les corrections d'évaluation, le compte financier ne contient que des écritures comptables qui influent sur les moyens financiers à disposition et donnent de ce fait une marge d'interprétation substantiellement moindre. La différence entre les recettes et les dépenses d'un canton correspond donc au résultat ou solde du compte financier.

Mais le résultat du compte financier ne décrit lui aussi que de manière incomplète la situation financière d'un canton. Premièrement, des effets spéciaux uniques – des recettes ou des dépenses limitées à une brève période (p. ex. refinancement de la caisse de pensions) – peuvent donner une image déformée de la situation financière effective d'un canton. Deuxièmement, si les dépenses d'investissement ou les recettes d'investissement sont exceptionnellement basses ou élevées au cours de l'année considérée, on obtient une image erronée de la situation financière du canton. Outre les effets spéciaux uniques et les fluctuations des investissements, la conjoncture influence aussi les finances cantonales. En période de haute conjoncture, les recettes peuvent affluer en abondance et couvrir de la sorte un déficit qui se profile avec la normalisation de la conjoncture. Pour établir si un canton enregistre des excédents ou des déficits lorsque la conjoncture est normale, il faut par conséquent exclure du calcul les fluctuations dues à la conjoncture. La correction des effets spéciaux uniques, des fluctuations conjoncturelles et des investissements donne le solde structurel du compte financier.

Il n'est possible de faire des calculs complets et comparables entre tous les cantons qu'à partir de l'année 2013 (statistique financière de la Confédération la plus actuelle)[7]. Ces calculs sont représentés aux tableaux 3 et 4. Comme les cantons sont de taille différente, nous comparons à chaque fois le solde structurel du compte financier au PIB cantonal. Pour 2014, nous disposons des résultats des comptes cantonaux (tableau 5). Une analyse de ces chiffres montre que la situation ne devrait pas avoir substantiellement changé dans les cantons.

[7] La pratique en matière de présentation des comptes peut être très différente d'un canton à l'autre. Si les modifications apportées à la statistique financière améliorent la comparabilité entre les cantons, celle-ci reste toutefois limitée.

Tableau 3 : Solde du compte financier 2013

	Résultat total non corrigé en mio de francs	**Solde corrigé des fluctuations des investissements et des effets spéciaux uniques**[8] en mio de francs	**Solde structurel** (correction des effets spéciaux uniques, des fluctuations conjoncturelles et des investissements[9]) en mio de francs	**Part en % du solde structurel au PIB cantonal**[10]
VD	24,9	813,4	847,7	1,7
GL	14,7	10,0	13,7	0,5
LU	11,2	-50,9	98,4	0,4
NE	-193,9	15,3	20,3	0,1
GE	-89,5	-149,2	27,6	0,1
VS	-87,4	-94,9	-7,9	0,0
AG	-59,5	-72,0	-36,7	-0,1
BS	58,1	-78,9	-28,9	-0,1
ZH	-97,5	-312,7	-158,8	-0,1
BE	0,2	-27,7	-91,7	-0,1
AI	1,7	1,2	-1,4	-0,1
JU	2,6	-5,8	-7,0	-0,2
FR	-64,0	-60,7	-27,7	-0,2
GR	42,0	-34,7	-24,6	-0,2
SG	-68,1	-94,4	-80,0	-0,2
ZG	-56,6	-66,1	-47,5	-0,3
TG	-80,0	-77,5	-97,6	-0,6
SH	-41,3	-38,2	-44,3	-0,7
TI	-782,2	-255,8	-195,1	-0,7
NW	-18,6	-28,9	-22,2	-0,8
SZ	-103,1	-118,9	-98,1	-1,1
OW	-24,1	-20,1	-26,6	-1,1
BL	-263,6	-213,4	-222,4	-1,2
AR	-34,5	-55,4	-57,9	-1,9

Source : calculs des auteurs sur la base des données de la statistique financière de l'Administration fédérale des finances, AFF (2015), données de l'OFS (2015) et informations tirées des comptes et budgets cantonaux.

[8] Pour chaque canton, nous avons appliqué une moyenne des dépenses et des recettes d'investissement sur les cinq années passées. On constate d'importantes différences entre le résultat total non corrigé du compte financier (1ère colonne) et le solde corrigé des éventuels effets spéciaux uniques ainsi que des fluctuations des investissements (2e colonne) dans les cantons de VD, NE et du TI. Elles sont imputables aux recapitalisations extraordinaires des caisses de pensions cantonales.

[9] Corriger les influences conjoncturelles va de pair avec des incertitudes considérables concernant les estimations. Plusieurs procédures sont possibles ici (p. ex. Frick/Lampart, 2004). Pour notre analyse, nous avons appliqué la même méthode que la Confédération, soit le filtre Hodrick-Prescott modifié. Cette procédure présente l'avantage d'être applicable rapidement et sans devoir émettre d'hypothèses supplémentaires. Mais elle a aussi pour désavantage, par exemple, que les problèmes conjoncturels qui persistent sur une longue durée sont considérés comme des problèmes structurels (donc non induits par la conjoncture). On trouvera des remarques de nature méthodologique sur les corrections opérées des influences conjoncturelles dans l'annexe en fin de Dossier.

[10] Comme on ne dispose des PIB cantonaux que jusqu'en 2012, nous avons calculé les PIB cantonaux de 2013 en partant de l'idée que les taux de croissance des PIB cantonaux de 2012 à 2013 correspondaient à celui du PIB de la Suisse.

En 2013, les soldes structurels des cantons se situaient entre -1,9 % et +1,7 % du PIB cantonal. Seuls les cantons qui ont fortement baissé leurs impôts dans un passé récent enregistraient des déficits structurels notables, soit Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Obwald, Schwytz, Nidwald, Tessin, Soleure, Schaffhouse et Thurgovie. Les cantons centres ont des budgets structurellement presque équilibrés (BE, ZH, BS, GE) ou connaissent même des excédents structurels (VD).

Avec la procédure suivie ici, la prise en compte des influences de la conjoncture n'est pas possible pour les cantons de Soleure et d'Uri. C'est pourquoi les soldes des comptes financiers de ces cantons ne sont corrigés que des fluctuations des investissements et d'éventuels effets spéciaux uniques.

Tableau 4 : Solde du compte financier 2013

	Solde non corrigé en mio de francs	**Solde corrigé des fluctuations des investissements et des effets spéciaux uniques** en mio de francs	**Part en % du solde corrigé des investissements et des effets spéciaux uniques au PIB cantonal**
UR	6,7	0,0	0,0
SO	-156,0	-119,5	-0,7

Source : calculs des auteurs sur la base des données de la statistique financière de l'AFF (2015), des données de l'OFS (2015) et d'informations tirées des comptes et budgets cantonaux.

Les soldes du compte financier 2014 non corrigés et les soldes du compte financier 2015 budgétisés ne sont certes pertinents que sous réserve. Les budgets ne permettent en particulier pas de porter un jugement équilibré sur la situation (cf. chapitre 4). Étant donné que les prévisions sont probablement systématiquement trop basses comme par le passé, les résultats de 2015 seront sans doute clairement meilleurs que ce qui avait été budgétisé. Toutefois, les soldes budgétisés montrent au moins si la situation est tendanciellement plutôt tendue ou non et aident à interpréter les résultats de 2014. Considérés ensemble, les soldes non corrigés de 2014 (1ère et 2e colonnes du tableau 5) et les soldes budgétisés pour 2015 (3e et 4e colonnes du tableau 5) indiquent que peu de choses ont changé depuis 2013 : les cantons de Bâle-Ville, Schwytz, Obwald, Argovie, Soleure et du Tessin ont continué à être confrontés à des difficultés financières. La situation de ceux de Nidwald, Schaffhouse et surtout de Thurgovie devrait cependant s'être détendue par rapport à 2013. En outre, des déséquilibres financiers s'annoncent pour 2014 et 2015 dans les cantons de Zoug et Saint-Gall.

Tableau 5 : Compte 2014 et budget 2015[11]

	Compte financier 2014		Compte financier 2015			
			Solde budgétisé		Solde y c. distribution BNS	
	Solde en mio. de francs	Part du solde au PIB cantonal	en mio. de francs	Part au PIB cantonal	en mio. de francs	Part au PIB cantonal
GR	118,6	0,9 %	-129,8	-0,9 %	-97,8	-0,7 %
TG	86,7	0,6 %	-34,3	-0,2 %	-13,3	-0,1 %
GL	13,0	0,5 %	-12,8	-0,5 %	-9,6	-0,4 %
VD	222,4	0,4 %	-113,4	-0,2 %	8,9	0,0 %
BE	174,4*	0,2 %	-50,0*	-0,1 %	114,4*	0,2 %
NW	4,6	0,2 %	-18,7	-0,7 %	-13,6	-0,5 %
AI	1,5*	0,2 %	-18,9	-2,0 %	-17,6	-1,9 %
BS	46,0	0,1 %	-257,6	-0,8 %	-242,2	-0,8 %
LU	36,0	0,1 %	-20,0	-0,1 %	44,0	0,2 %
UR	2,4	0,1 %	-6,7	-0,4 %	-3,7	-0,2 %
JU	3,4	0,1 %	-8,0	-0,2 %	1,1	0,0 %
ZH	86,6	0,1 %	-616,1	-0,4 %	-499,0	-0,4 %
FR	-21,3	-0,1 %	-62,1	-0,4 %	-13,6	-0,1 %
SH	-14,1*	-0,2 %	-28,8*	-0,4 %	-15,9*	-0,2 %
GE	-102,6	-0,2 %	-278,2	-0,6 %	-240,0	-0,5 %
NE	-52,2*	-0,4 %	-0,9*	0,0 %	13,5*	0,1 %
AG	-146,5	-0,4 %	69,4	0,2 %	173,5	0,4 %
VS	-78,4*	-0,5 %	49,0*	0,3 %	102,5*	0,6 %
TI	-151,2	-0,5 %	-127,7	-0,5 %	-94,2	-0,3 %
SO	-101,7	-0,6 %	-140,1	-0,8 %	-97,2	-0,6 %
AR	-25,2	-0,8 %	-14,1	-0,5 %	-9,7	-0,3 %
SG	-300,5	-0,9 %	-237,4	-0,7 %	-156,7	-0,4 %
ZG	-155,2	-0,9 %	-177,1	-1,0 %	-157,8	-0,9 %
OW	-22,6	-1,0 %	-13,7	-0,6 %	-7,7	-0,3 %
SZ	-219,6*	-2,5 %	-116,7*	-1,3 %	-91,9*	-1,0 %
BL	-1 245,8	-6,5 %[12]	-134,1	-0,7 %	-111,5	-0,6 %

*Source : les soldes absolus proviennent de la CDF ; les soldes absolus suivis d'une * sont des comptes financiers spécialement établis pour ce calcul en se basant sur le comptes de résultat et le compte d'investissement enregistrés par la CDF. Les parts au PIB cantonal sont calculées avec les données de l'OFS (2015). Pour les soldes budgétisés du compte financier 2015 avec prise en considération de la double distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS), nous avons en plus appliqué les budgets cantonaux 2015 ainsi que les parts des cantons au bénéfice net de la BNS publiées par la Département fédéral des finances.*

[11] Les cantons pour lesquels certains chiffres sont suivis d'une * appliquent encore l'ancienne norme en matière de présentation des comptes MCH1 (modèle comptable harmonisé), alors que les autres sont déjà passés à MCH2. Pour les premiers, le résultat du compte financier a été calculé par les auteurs.

[12] Sans le facteur unique du refinancement réalisé dans le cadre de la réforme de la caisse de pensions, le solde du compte financier 2014 ne se monte qu'à 196 millions de francs, ce qui correspond à 1 % du PIB cantonal.

La raison souvent donnée aux déficits de 2014 est l'absence inattendue de distribution du bénéfice de la BNS. La convention en vigueur sur cette distribution conclue par le Département fédéral des finances et la BNS prévoit, pour les exercices 2011 à 2015, le versement d'un milliard de francs à la Confédération et aux cantons si la réserve pour distributions futures ne devient pas négative après affectation du bénéfice. La distribution a toujours lieu l'année suivante. Un tiers va à la Confédération, les deux tiers aux cantons. Comme la réserve pour distributions était devenue négative pour l'exercice 2013 après affectation du bénéfice, la distribution habituelle n'eut pour la première fois pas lieu en 2014. Par la suite, de nombreux cantons ne firent pas figurer ce versement de la BNS dans leur budget 2015 (GR, VD, BE, LU, FR, SH, AG, VS, SO, SG, ZG, OW, SZ). Les cantons de Thurgovie, Glaris, Bâle-Ville, Appenzell Rhodes-Intérieures, Uri, Zurich, Genève, Neuchâtel, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne et du Tessin budgétisèrent quant à eux une distribution ordinaire de la BNS et ceux de Nidwald et du Jura tablèrent sur une demi-distribution. Vu le bénéfice très important enregistré par la BNS lors de l'exercice 2014 et étant donné qu'en vertu de la convention susmentionnée, le montant versé augmente au cas où la réserve prévue à cet effet dépasse les dix milliards de francs après affectation du bénéfice, ce seront deux milliards qui seront distribués en 2015. Les 5e et 6e colonnes du tableau 5 indiquent les soldes budgétisés du compte financier 2015 avec prise en considération du doublement de la distribution du bénéfice.

Du fait que le franc est actuellement fortement surévalué, son potentiel de dépréciation est grand. Théoriquement, cela devrait entraîner des recettes plus élevées pour la BNS et des distributions de bénéfice plus importantes aussi. Mais les taux de change peuvent rester longtemps éloignés de leurs valeurs fondamentales, si bien que les versements de la BNS sont entachés d'une certaine incertitude.

5.2 Les impôts bas sont coresponsables des déficits

5.2.1 Faible exploitation du potentiel fiscal

En comparaison internationale, les impôts cantonaux sur les entreprises et les salaires élevés sont très faibles. Le premier graphique ci-après montre quelle est la charge fiscale effective moyenne (« Effective Average Tax Rate », EATR) dans les cantons suisses et dans des villes étrangères. L'EATR inclut aussi, outre le taux d'imposition, l'assiette fiscale. Celle-ci représente la part du bénéfice effectivement imposée. L'institut de recherches BAKBASEL calcule l'EATR pour la plupart des chefs-lieux des cantons et d'autres villes étrangères[13].

[13] Le BAK Taxation Index englobe tous les chefs-lieux cantonaux – sauf ceux des cantons de SO, FR, JU, AI, AG et NE – et les villes étrangères de Hong Kong, Singapour, Pékin, Dublin, Vienne, Londres, Milan, Bruxelles, Luxembourg, Munich, Madrid, Paris, Ljubljana, Prague, Varsovie, Budapest, Bratislava, Stockholm, Amsterdam, Helsinki, Copenhague, Oslo et New York. Toutes les formes d'imposition et toutes les dispositions fiscales importantes dans ces localités sont prises en considération. Concernant le niveau international, le BAK Taxation Index n'est actualisé que tous les deux ans.

Graphique 2 : Charge fiscale moyenne effective (EATR) des entreprises en 2013, calculée dans le chef-lieu cantonal (localités suisses) ou le principal centre économique (villes étrangères), en % du bénéfice

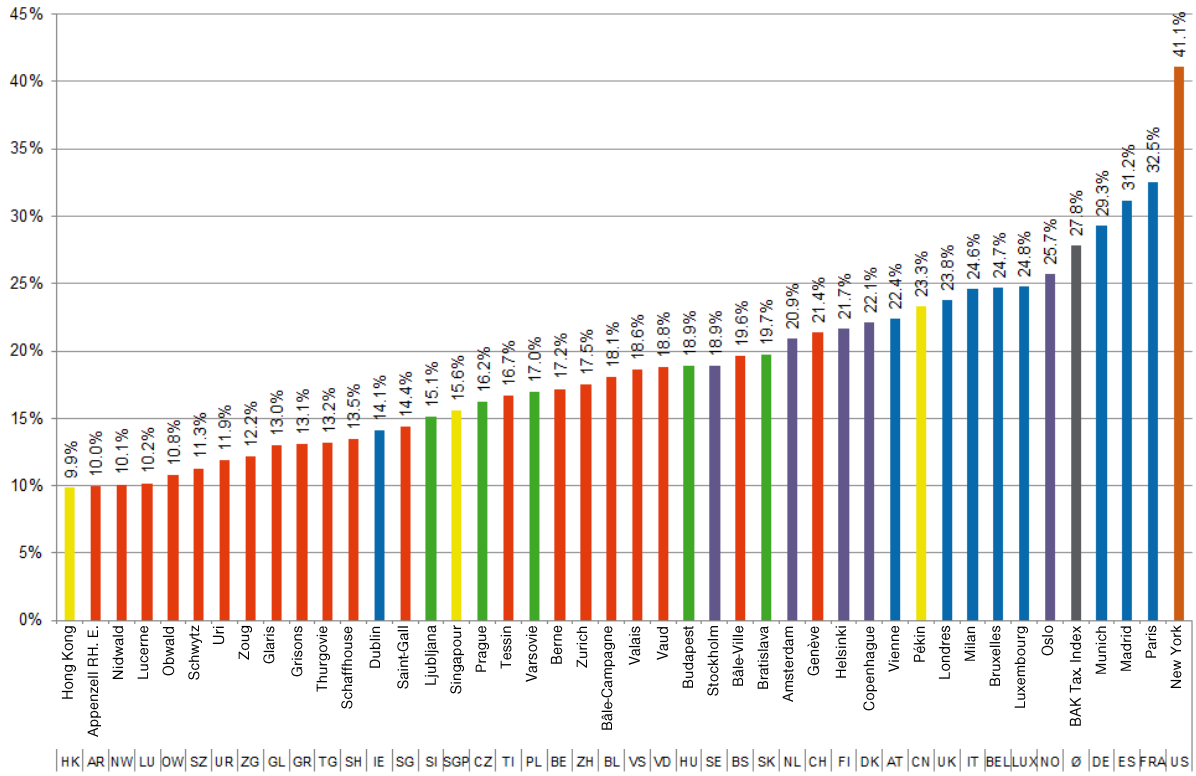

Couleurs des barres : rouge = cantons suisses, vert = Europe de l'Est, violet = Scandinavie, bleu = reste de l'Europe continentale / Irlande et Grande-Bretagne, brun = États-Unis, jaune = Asie

Source : ZEW (Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung) / BAKBASEL

En comparaison avec les villes étrangères, tous les cantons ont des impôts bas. Les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Nidwald, Obwald, Schwytz, Zoug, Thurgovie, Schaffhouse et Saint-Gall ont des impôts sur les entreprises très bas, non seulement en comparaison mondiale, mais aussi par rapport aux autres cantons. Mais la charge fiscale de ceux du Tessin, de Bâle-Ville et de Soleure est aussi nettement inférieure à la moyenne globale de 27,8 %[14].

Le graphique ci-après montre que, dans la plupart des cantons, la charge fiscale effective de 2014 correspondait à celle de 2013. Dans les cantons de Lucerne et de Glaris, elle a légèrement augmenté d'une année à l'autre, alors qu'elle baissait faiblement dans ceux de Zoug et de Vaud.

[14] BAKBASEL calcule l'EATR moyenne de toutes les localités qui figurent dans le BAK Taxation Index au moyen des pondérations du PIB nominal des quatre dernières années.

Graphique 3 : EATR des entreprises en 2013 et 2014, calculée dans le chef-lieu cantonal, en % du bénéfice, variations en points de pourcentage

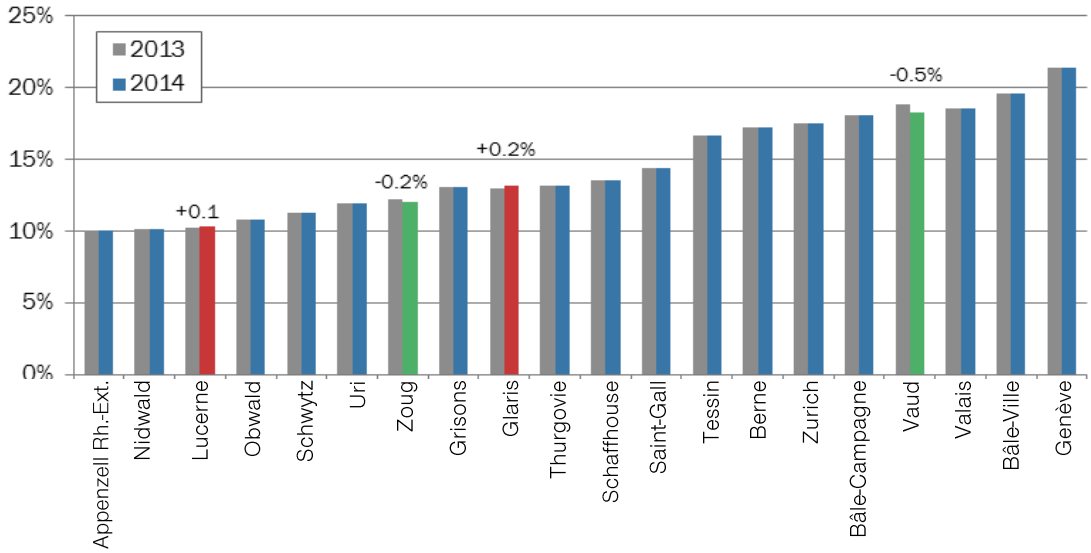

Source : ZEW / BAKBASEL

BAKBASEL ne donne malheureusement pas de données sur la charge fiscale du canton de Soleure. L'AFC a calculé, dans le cadre du Rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2012-2015 de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, la charge fiscale moyenne des entreprises dans ce canton. En 2011, elle était d'environ 18 % et les impôts sur les entreprises ont été baissé début 2012, si bien qu'en comparaison intercantonale, le canton de Soleure se trouve aujourd'hui au milieu du peloton.

L'indice fiscal de BAKBASEL qui apparaît sur le graphique ci-après montre que, comparés avec d'autres pays, les cantons suisses imposent également peu les salaires élevés. On a calculé ici la charge fiscale qui pèse sur un revenu après impôts (revenu net) de 100 000 euros pour un travailleur célibataire sans enfant. Le taux d'imposition montre ainsi la charge effective des impôts et des taxes en pourcentage du salaire brut pour un revenu net de 100 000 euros[15]. Cela correspond dans une très large mesure à un travailleur célibataire dont le revenu brut tiré de l'activité lucrative se monte à 200 000 francs (Conseil fédéral, 2014).

[15] BAKBASEL prend en compte toutes les formes d'impôt et toutes les dispositions fiscales importantes des localités considérées. Les charges salariales annexes ayant un caractère d'impôt, celles de l'employeur/employeuse comme celles de l'employé(e), sont également prises en considération.

Graphique 4 : Taux d'imposition effectif sur le salaire brut pour atteindre un revenu après impôt de 100 000 euros en 2013, calculé dans le chef-lieu cantonal (localités suisses) ou le principal centre économique (villes étrangères), en % du salaire brut

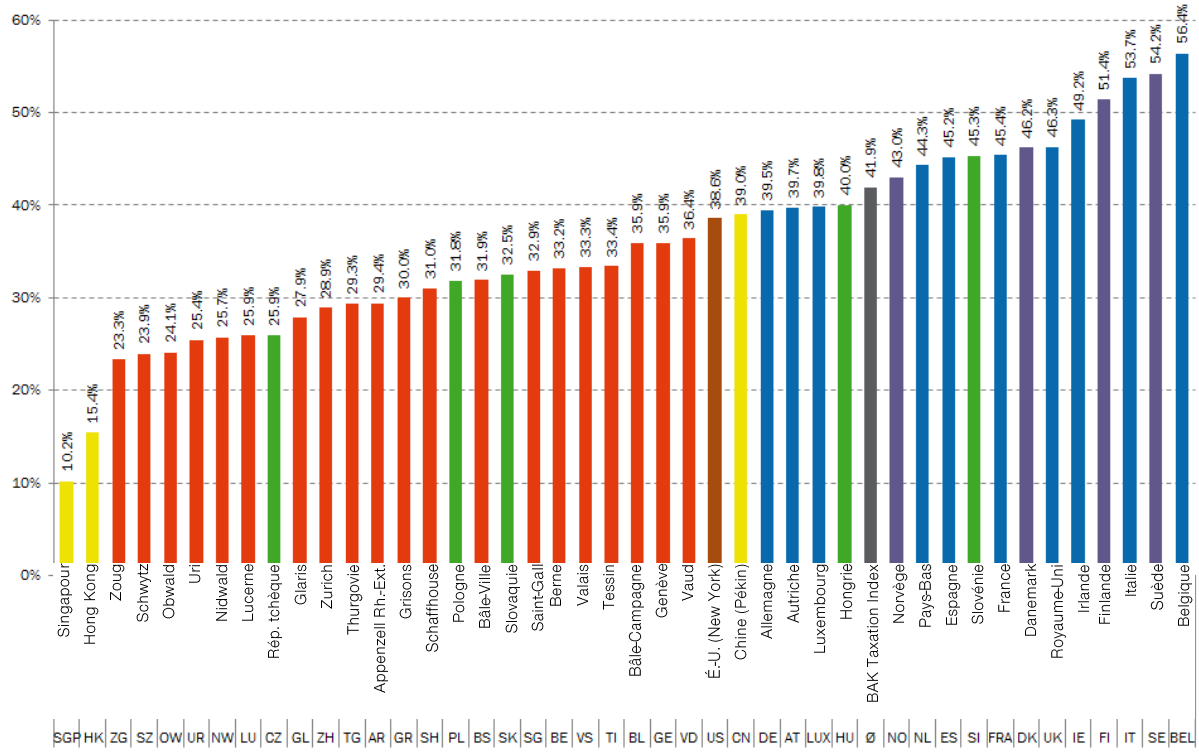

Couleurs des barres : rouge = cantons suisses, vert = Europe de l'Est, violet = Scandinavie, bleu = reste de l'Europe continentale / Irlande et Grande-Bretagne, brun = États-Unis, jaune = Asie

Source : ZEW / BAKBASEL

Tous les cantons appliquent, selon la comparaison globale, des impôts très bas pour les salaires élevés. Les cantons de Zoug, Schwytz, Obwald et Nidwald occupent les premières places non seulement en ce qui concerne la charge fiscale des entreprises, mais aussi pour celle des personnes physiques aisées. Les cantons de Thurgovie, Argovie et Schaffhouse ont, comparés aux autres cantons, des impôts plutôt bas, très bas si on les compare à ceux des villes étrangères. Les cantons de Saint-Gall et du Tessin connaissent, comparés aux autres, une charge fiscale moyenne et Bâle-Campagne une charge fiscale plutôt forte pour les salaires élevés. Cependant, tous se trouvent nettement au-dessous de la moyenne de 41,9 %.

En 2014, la charge fiscale effective des salaires élevés est aussi restée stable dans la majorité des cas par rapport à 2013. La faible hausse en Appenzell Rhodes-Extérieures est à imputer au relèvement du taux de cotisation patronale à la caisse d'allocations familiales (1,6 %, soit +0,2 point de pourcentage) et du coefficient cantonal (320 %, soit + 20 points de pourcentage).

Graphique 5 : Taux d'imposition effectif sur le salaire brut, pour atteindre un revenu après impôt de 100 000 euros en 2013 et 2014, calculé dans le chef-lieu cantonal, en % du salaire brut, variations en points de pourcentage

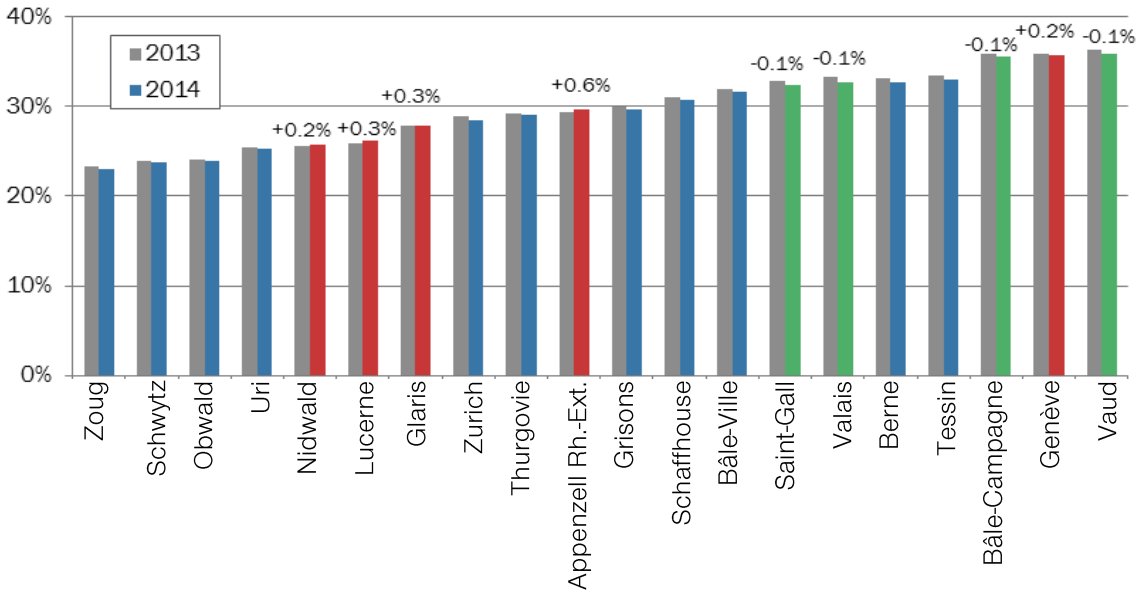

Remarque : taux de change 2014 : 1,320 franc/euro, 2013 : 1,262 franc/euro, aux prix de base de 2010. Les variations 2013/2014 chiffrées se basent exclusivement sur des modifications de lois fiscales. On enregistre en outre, dans tous les cantons, des changements du taux d'imposition dues à des variations des taux de change et de l'inflation (les barres pour 2014 sont légèrement inférieures aux barres pour 2013). Ces modifications ne jouent toutefois aucun rôle dans la comparaison entre les cantons et ne sont donc pas chiffrées.
Source : ZEW / BAKBASEL

Dans le canton de Soleure, la charge fiscale des salaires élevés était d'environ 36 % en 2011 selon l'AFC. Depuis 2012, les contribuables de ce canton paient 4 % de moins d'impôts cantonaux et communaux, si bien que, comparé aux autres cantons, Soleure occupe le milieu du classement.

En outre, l'ensemble des cantons qui connaissent des difficultés financières, sauf ceux de Soleure et du Tessin, exploitent moins leur potentiel fiscal (revenu, fortune et bénéfice imposables) que la moyenne des cantons. La charge fiscale totale effective en particulier des cantons de Schwytz, Zoug, Nidwald et Obwald est très faible.

Graphique 6 : Exploitation du potentiel fiscal 2009-2011[16]

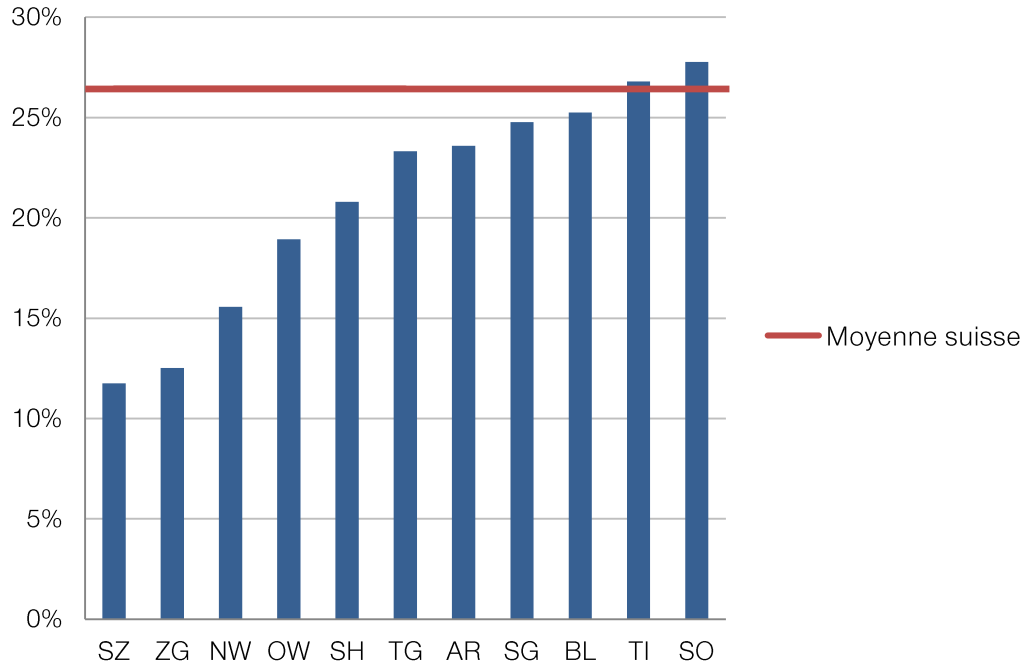

Source : graphique des auteurs avec les données de l'AFF (2014)

5.2.2 Baisses d'impôt sur les personnes morales et les personnes physiques aisées

Les graphiques ci-après montrent que la plupart des cantons déficitaires ont baissé dans un passé récent leurs impôts sur les personnes morales et les personnes physiques aisées : les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Obwald, Schwytz, Nidwald, Soleure, Thurgovie, Saint-Gall et du Tessin ont surtout réduit la charge fiscale effective des personnes physiques aisées. Si le canton de Zoug n'a que peu baissé la sienne, celle-ci est depuis longtemps déjà extrêmement basse pour les personnes morales et les personnes physiques aisées.

[16] Voir le glossaire pour des explications plus détaillées.

Graphique 7 : Évolution de la charge fiscale effective moyenne des entreprises (EATR) dans les chefs-lieux des cantons (ligne bleue) comparée à la moyenne globale (ligne grise), en % du bénéfice

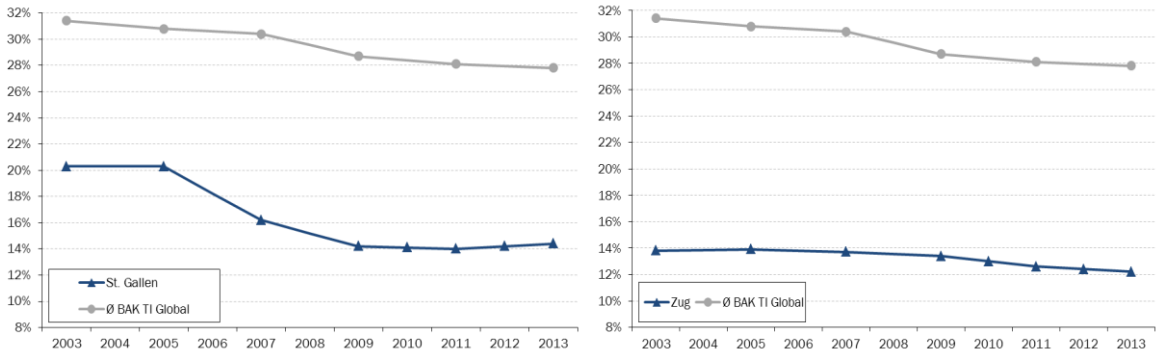

Quelle: ZEW / BAKBASEL

Graphique 8 : Évolution des taux d'imposition effectifs sur le salaire brut pour atteindre un revenu après impôt de 100 000 euros dans les chefs-lieux des cantons (ligne bleue) comparée à la moyenne globale (ligne grise), en % du salaire brut

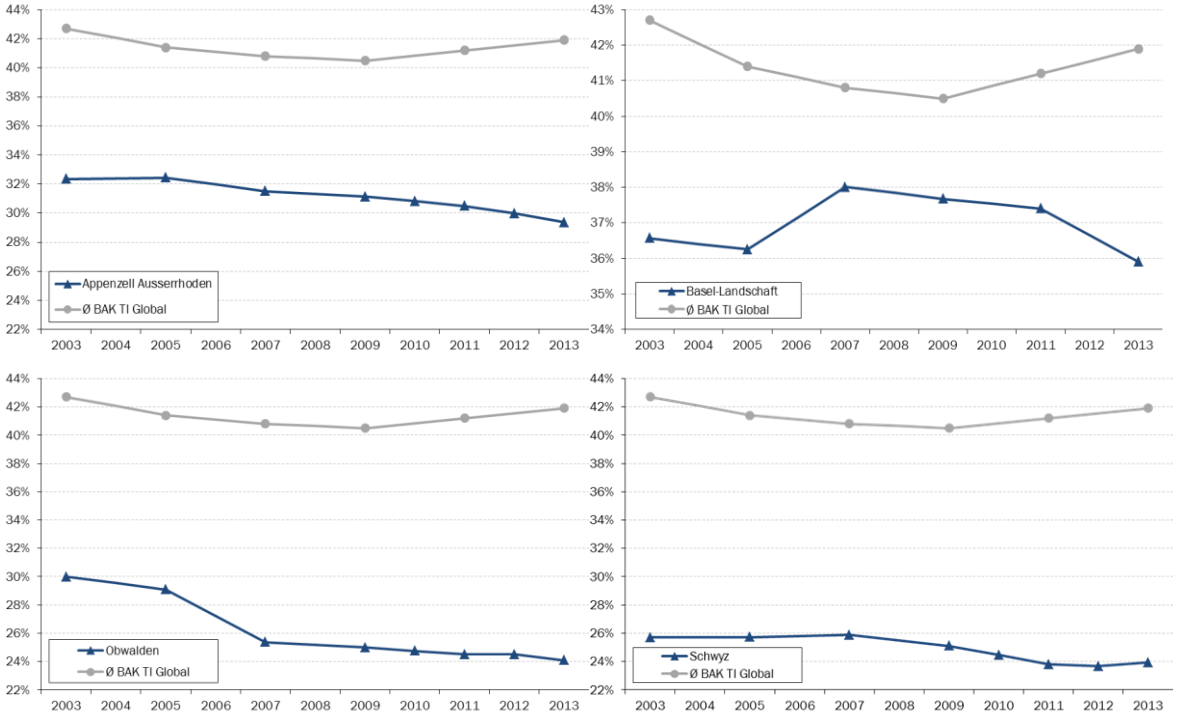

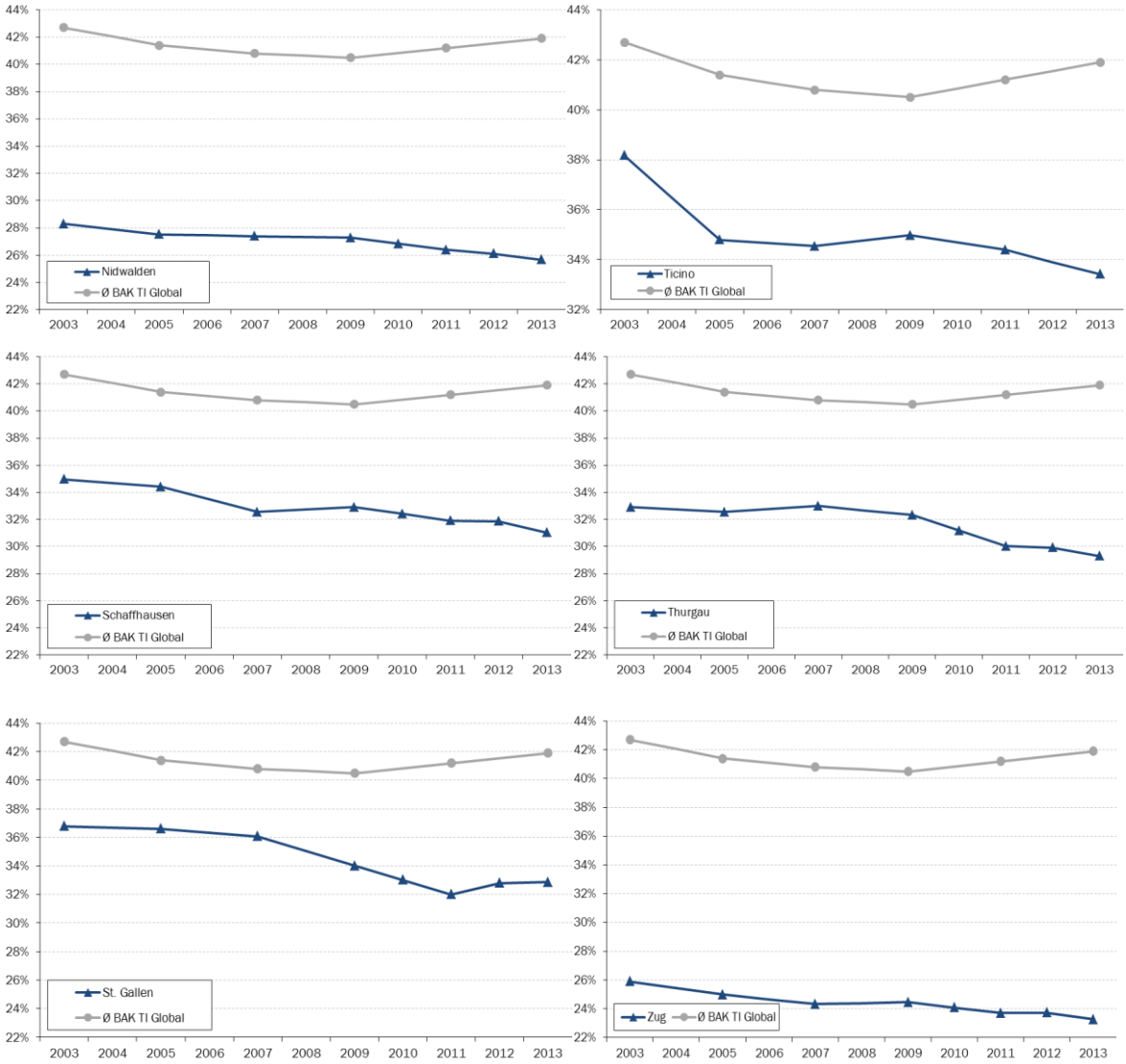

Source : ZEW / BAKBASEL

Le graphique ci-après montre qu'en plus, les cantons d'Obwald, Thurgovie, Schaffhouse et Saint-Gall ont considérablement baissé les impôts sur le revenu des millionnaires. Pour le canton de Soleure, nous ne disposons pas de données sur l'évolution de la charge fiscale effective des entreprises et des salaires élevés. Il est clair que ce canton a fortement diminué ses impôts sur le revenu des millionnaires et sur la fortune (pour les titres, les maisons, les automobiles, les assurances-vie, etc.).

Graphique 9 : Baisses d'impôt 2004-2014 par chef-lieu de canton, pour les travailleurs/travailleuses célibataires sans enfant ayant un salaire annuel brut de 70 000, resp. 1 million de francs

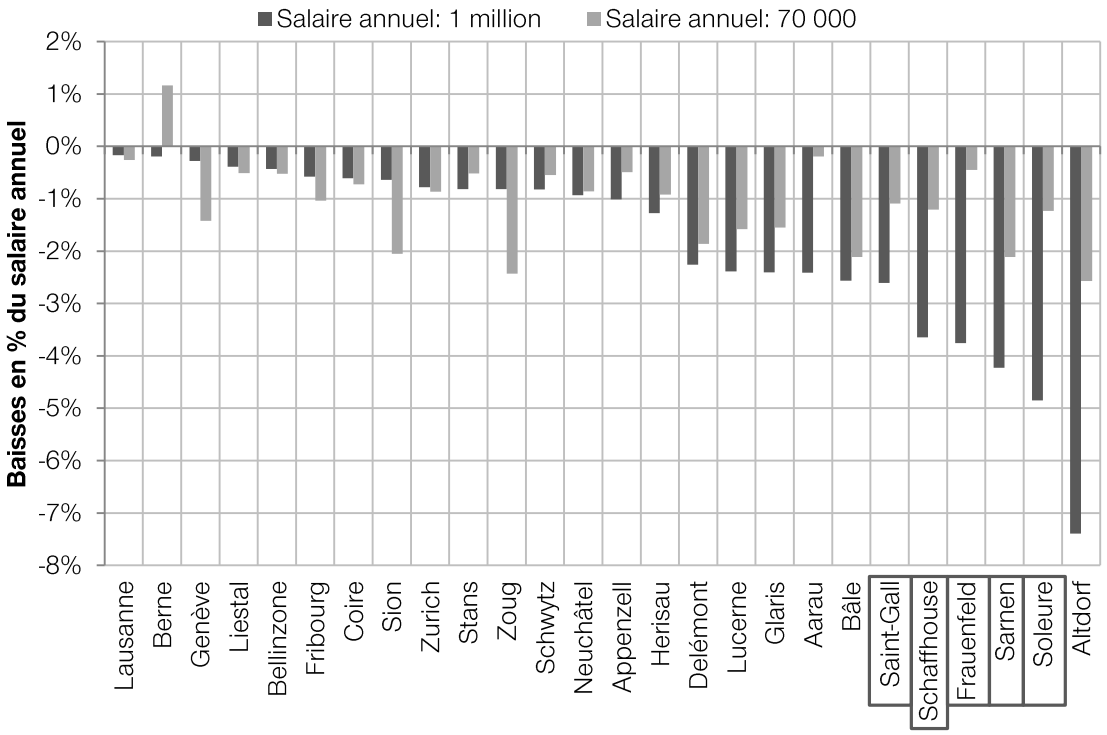

Source : calculs des auteurs avec les données de l'AFC (2015). Ont été pris en considération : l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux, communaux et paroissiaux (ecclésiastiques) moyens (pondérés de la population des cantons). Les impôts payés sur le salaire annuel de 2014 ont été comparés aux impôts sur le salaire de 2004 qui avait le même pouvoir d'achat que le salaire de 2014. Voir aussi la discussion sur la méthode in Lampart, D. et D. Gallusser (2012).

5.2.3 Incidence sur les finances publiques d'une faible imposition

Comme déjà expliqué au chapitre 2, la charge fiscale des personnes morales et physiques n'est qu'un facteur parmi beaucoup d'autres lorsqu'il s'agit d'élire domicile. Les cantons de Schwytz, Obwald, Appenzell Rhodes-Extérieures et sans doute aussi ceux de Nidwald, Thurgovie, Schaffhouse, Zoug et Saint-Gall ont surestimé son importance et fortement baissé leurs impôts en conséquence. Comme ceux-ci étaient déjà très bas, les baisses n'ont que peu attiré de nouvelle substance fiscale, ce qui a provoqué une diminution, et non une hausse, des recettes. Les déficits de ces cantons sont donc entre autres dus à des baisses d'impôt exagérées. Or, si ces cantons augmentaient leurs impôts, ils resteraient attrayants. Ainsi, le relèvement des impôts

entraînerait des recettes supplémentaires et les déficits pourraient être éliminés sans qu'il soit besoin de prendre des mesures d'austérité radicales.

Dans son rapport sur les comptes cantonaux de 2014, l'équipe de chercheurs du Credit Suisse parle de « tendances persistantes reconnaissables » (Hurst et Rühl : 2015). Elle présume que les cantons de Vaud, Genève, Berne, Fribourg et du Jura présentent « depuis plusieurs années des comptes équilibrés tendant même vers un excédent » parce que la charge fiscale des entreprises et des ménages privés y est continuellement élevée. Par contre, les cantons de Schwytz, Obwald et Zoug auraient des taux d'imposition plus bas et enregistreraient constamment des déficits.

Entre-temps, même Avenir Suisse se montre critique sur les stratégies de faible imposition. Selon lui, de nombreux cantons dont la charge fiscale est basse se sont trouvés en difficulté ces dernières années, et dans certains cantons, ce type de stratégie ne fonctionne même pas. Dans ceux de Suisse centrale, déjà relativement économes et dont la charge fiscale est faible, des hausses des recettes sont suggérées. En outre, les impôts peu élevés ont, la plupart du temps, attiré des entreprises très mobiles qui n'auraient créé que peu d'emplois pour la main-d'œuvre indigène et ne se seraient pas enracinées dans la région (*Handelszeitung* 2.10.2014, *Blick* 1.10.2014).

L'agence de notation Standard & Poor's analyse périodiquement la situation financière de quelques cantons, comme Schwytz, Saint-Gall, Bâle-Campagne et Soleure. Ses estimations les plus récentes datent de février 2015, respectivement décembre 2014. Les analystes de Standard & Poor's sont d'avis que les baisses des recettes fiscales enregistrées dans le canton de Schwytz ces dernières années ont contribué à la dégradation de la situation financière du canton. C'est pourquoi ils pensent que l'imposition plus forte des hauts revenus et des grandes fortunes acceptée par le peuple en 2014, suite à un référendum, ainsi que le relèvement du coefficient d'impôt dans le budget 2015 sont essentiels pour que le canton puisse retrouver des résultats équilibrés. En outre, ils jugent toujours très élevé le potentiel de recette fiscal du canton, au point que ce dernier pourrait à nouveau relever ses impôts sans perdre de son attractivité. Dans leur scénario dit « downside », classé comme plus probable dans la récente actualisation de leur analyse, on trouve un indice indirect que des hausses plus poussées des impôts seraient judicieuses. Ce scénario part de l'idée que la situation ne s'améliorera pas vraiment l'année ou les deux années prochaines. Ils donnent pour raison possible à cela des recettes fiscales inférieures aux attentes.

Que Standard & Poor's considère que les mesures axées sur les recettes sont un élément central pour résorber les déficits, on peut aussi le lire dans son rapport sur le canton de Saint-Gall. L'agence de notation loue les responsables financiers de ce canton parce qu'en 2012 et 2013, ils sont revenus sur des baisses d'impôt antérieures et ont relevé à chaque fois le coefficient d'impôt de 10 points de pourcentage. La hausse des rentrées fiscales aurait contribué à réduire le déficit.

Dans ses explications concernant le canton de Bâle-Campagne, Standard & Poor's décrit la croissance plus faible des recettes due à la dernière réforme fiscale comme étant une des causes des difficultés financières rencontrées par ce canton et qualifie la flexibilité des recettes de supérieure à la moyenne. Dans le canton de Soleure, des baisses d'impôt seraient aussi, toujours selon la même agence de notation, coresponsables du déficit.

Les expériences faites dans les cantons étudiés de plus près dans ce chapitre montrent qu'il est plus que temps que les cantons analysent par le menu les effets de leurs stratégies de faible

imposition. Croire aveuglément que les baisses d'impôt entraînent automatiquement des recettes supplémentaires parce qu'elles serviraient d'appât à de la substance fiscale est naïf et irresponsable.

5.3 Fortune et dette nettes

Pour connaître la fortune effective d'un canton, il faut opposer dette brute et fortune. La fortune nette ainsi obtenue nous dit si un canton est dans l'ensemble fortuné ou endetté. Le tableau ci-après montre que presque tous les cantons disposent d'une fortune nette.

Tableau 6 : Fortune et dette nettes 2014

	Ch. absolus en mio de francs	Part au PIB cantonal[17]	Appréciation de la fortune
GR	2 732	19,8%	sous-évalué
GL	411	15,8%	sous-évalué
LU	3 796	15,2%	selon critères économiques
BS	3 893	12,4%	sous-évalué
UR	221	11,9%	sous-évalué
FR	1 548	9,2%	sous-évalué
OW	176	7,4%	sous-évalué
ZH	8 351	6,1%	selon critères économiques
AR	180	6,1%	sous-évalué
ZG	1 010	5,6%	sous-évalué
AI	52	5,6%	très sous-évalué
GE	2 647	5,5%	selon critères économiques
JU	176	4,1%	sous-évalué
SO	688	4,0%	sous-évalué
VD	1 864	3,7%	sous-évalué
NW	99	3,5%	sous-évalué
TG	507	3,3%	sous-évalué
SG	885	2,5%	sous-évalué
SH	118	1,7%	très sous-évalué
AG	415	1,1%	sous-évalué
SZ	68	0,8%	très sous-évalué
VS	-63	-0,4%	très sous-évalué
TI	-348	-1,3%	sous-évalué
BE	-1 654	-2,2%	très sous-évalué
BL	-617	-3,2%	sous-évalué
NE	-615	-4,3%	très sous-évalué

Source : calculs des auteurs avec les données de la CDF et de l'OFS (2015)

Actuellement, les cantons évaluent différemment leur fortune, car ils ont jusqu'à 2018 pour changer de norme de présentation des comptes. Les cantons de Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Intérieures, Schwytz, Valais, Berne et Neuchâtel appliquent encore la vieille norme (MCH1). Avec elle, la fortune n'est pas enregistrée à sa valeur effective, mais à une valeur inférieure. Il en résulte des réserves dites latentes, une fortune qui n'apparaît pas au bilan (fortune et dettes). Si ces cantons appréciaient leur fortune selon des critères économiques, leur fortune nette serait beaucoup plus importante que ce qu'ils indiquent dans leurs bilans. Les cantons de Berne, Neuchâtel et du

[17] Comme les PIB cantonaux ne sont disponibles que jusqu'en 2012 pour les cantons et 2013 pour la Suisse, nos données se basent sur le PIB cantonal de 2013. Celui-ci est toujours calculé dans l'idée que les taux de croissance du PIB cantonal de 2012 et 2013 correspondent à ceux du PIB suisse.

Valais n'ont donc à proprement parler pas de dettes nettes du tout, respectivement que des petites dettes.

Les cantons des Grisons, de Glaris, Bâle-Ville, Uri, Fribourg, Appenzell Rhodes-Extérieures, Zoug, Soleure, du Jura, de Vaud, Nidwald, Thurgovie, Saint-Gall, Argovie, du Tessin et de Bâle-Campagne appliquent déjà le nouveau modèle de présentation des comptes (MCH2). Autrement dit, concernant l'évaluation de leur fortune, ils font certes aussi intervenir, pour une part, des réflexions économiques, mais leur fortune nette effective devrait également dépasser celle qui est indiquée[18]. Il n'y a que dans les cantons de Genève, Zurich et Lucerne que le bilan établi sur la base de critères économiques se trouve au premier plan, car ces cantons ont choisi une version plus stricte de MCH2 (MCH2[19] conforme aux IPSAS). Les graphiques ci-après montrent que la fortune nette qu'ils indiquent a fortement augmenté avec le changement de modèle.

Graphique 10 : Évolution de la fortune nette suite au changement de modèle de présentation des comptes (en mio de francs)

Genève : estimation selon des critères économiques depuis 2008

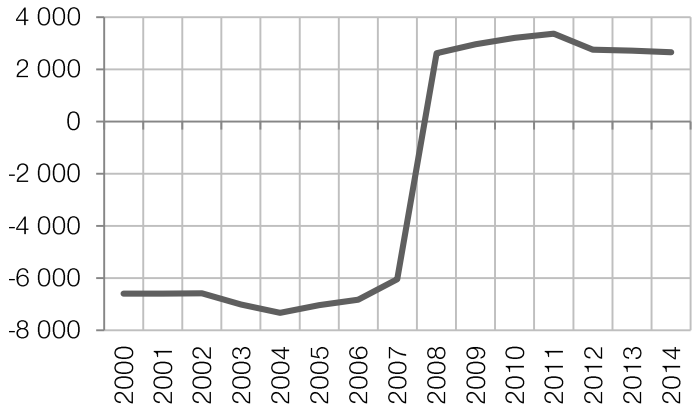

[18] Les recommandations faites dans le nouveau modèle de présentation des comptes (MCH2) concernant l'estimation de la fortune sont réservées. MCH2 ne représente pas les transactions financières d'une manière fidèle à la réalité, c'est-à-dire qu'elle ne respecte pas le principe de l'image fidèle (« True and Fair View-Prinzip »).

[19] Avec les « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS), la présentation de la situation financière effective se trouve au premier plan, c'est-à-dire que les IPSAS remplissent les exigences du principe de l'image fidèle. Les cantons de GE, LU et ZH n'ont certes pas introduit les IPSAS dans leur intégralité, mais en ont fait la norme de présentation des comptes déterminante.

Zurich : estimation selon des critères économiques depuis 2009

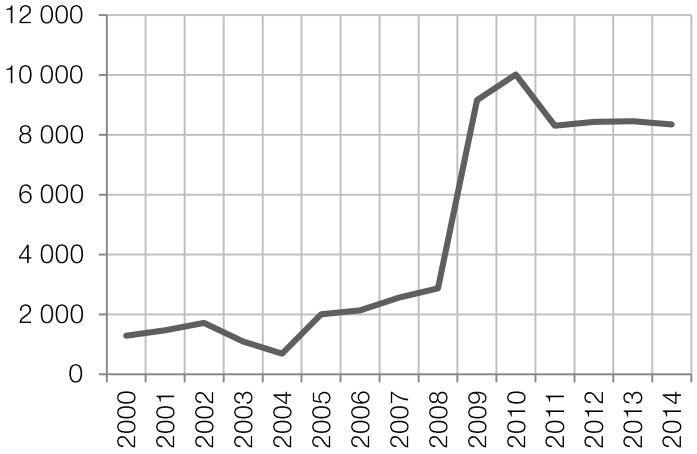

Lucerne : estimation selon des critères économiques depuis 2012

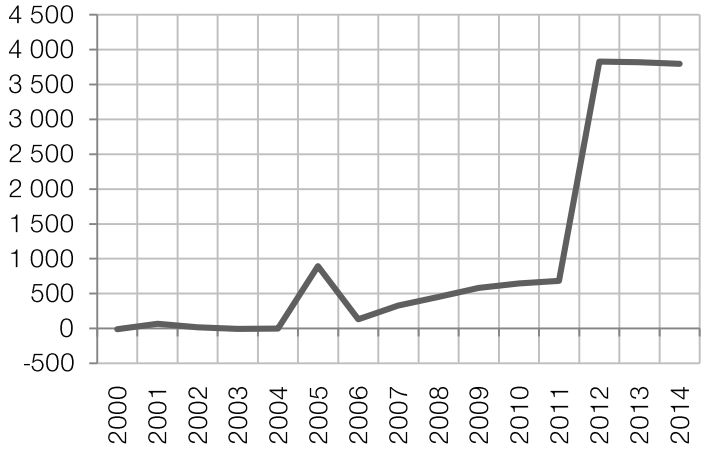

Source : calculs des auteurs avec les données de la CDF

Ces différences marquantes indiquent que l'augmentation de la fortune nette lors du changement de modèle de présentation des comptes est surtout imputable à la dissolution des réserves latentes constituées dans le passé. Cette thèse est étayée par le fait que, dans le canton de Lucerne, la fortune de 2011 estimée selon la version plus sévère de la nouvelle norme de présentation des comptes (MCH2 conforme aux IPSAS) est supérieure d'environ 3,8 milliards de francs à ce qu'elle est selon l'ancienne norme (MCH1). En d'autres termes, la fortune de 2011 était effectivement 1,7 fois plus importante que ce qui avait été indiqué.

Le canton de Berne aimerait aussi adopter prochainement la version plus stricte MCH2 conforme aux IPSAS. La direction des finances cantonales part de l'idée qu'ainsi, en raison de l'activation des réserves latentes, la fortune augmenterait d'environ 6 milliards de francs (Direction des finances du canton de Berne 2012, p. 11). Ces quatre exemples montrent à quel point la fortune nette est sous-évaluée avec l'ancienne norme MCH1.

Le fait que la fortune nette de tous les cantons ensemble évaluée en 2013 selon la norme de statistique financière du Fonds monétaire international (FMI) était supérieure de 32 milliards de francs au total des bilans des cantons (60 vs 28 mia) fait aussi apparaître l'ampleur de la sous-évaluation de la fortune. La norme du FMI présente la situation financière effective. Cela signifie, par exemple, que les créances et les dettes concernant des objets négociables sont évaluées selon les valeurs du marché. Pour l'année 2014, on ne dispose que de données basées sur les bilans des cantons. Selon elles, la fortune nette de l'ensemble des cantons se monte à 26,5 milliards de francs. Cela représente 4,2 % du PIB national[20]. Les valeurs sous-évaluées des fortunes cantonales qui y sont indiquées et la comparaison ci-dessus pour l'année 2013 suggèrent toutefois que la fortune nette totale des cantons était en 2014 nettement supérieure aux 26,5 milliards de francs indiqués dans les bilans.

[20] Il s'agit du PIB suisse de 2013, car celui de 2014 n'est pas encore disponible.

Bibliographie

Sources

BAKBASEL (2012): SPARPAKET II DES KANTONS ST. GALLEN DAUERHAFTE STABILISIERUNG DES STAATSHAUSHALTES - Analyse der Schuldenbremse, http://www.sg.ch/news/1/2012/05/den_kantonalen_finanzhaushaltinsgleichgewichtbringen/_jcr_content/Par/downloadlist/DownloadListPar/download_8.ocFile/18_BAKBASEL_B5_Schuldenbremse.pdf

BAKBASEL : BAK Taxation Index, http://www.baktaxation.ch/pages/bak-taxation-index/_uebersicht.php.

Brülhart, M. et R. Parchet (2014) Alleged tax competition : The mysterious death of bequest taxes in Switzerland, Journal of Public Economics 111, 63-78.

Chatagny, F. et B. Silverstovs (2013) : Rationality of Direct Tax Revenue Forecasts under Asymmetric Losses : Evidence from Swiss cantons, KOF Working Paper, 324. http://kof.ethz.ch/de/publikationen/p/kof-working-papers/324/.

Chatagny, F. et N. Soguel (2012) : The effect of tax revenue budgeting errors on fiscal balance : evidence from the Swiss cantons, International Tax and Public Finance, Springer, vol. 19(3), pp. 319-337.

Conseil fédéral (2014) : Rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2012-2015 de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2479/Rapp-ev_Perequation-financiere_fr.pdf.

Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP) : Manuel MCH2, http://www.srs-cspcp.ch/srscspcp.nsf/vwBaseDocuments/MASRS01?OpenDocument&lng=fr.

Direction des finances du canton de Berne (2012) : Loi sur le pilotage des finances et des prestations (modification), version procédure de consultation.

Frick, A. et al. (2007) : Eine Schuldenbremse für den deutschen Bundeshaushalt, Gutachten der KOF ETH Zurich. http://lag-wirtschaft-nrw.de/fileadmin/user_upload/gruene_lag_wifi/Steuern_und_Finanzen/187669.gutachten_eth_zuerich_eine_schuldenbrems.pdf.

Frick, A. et D. Lampart (2004) : Indikatoren zum konjunkturellen Impuls der Finanzpolitik, Konjunktur, KOF/ETH, Vol. 67.2004, 7/8, pp. 1-13.

Hurst, S. et T. Rühl (2015) : Rechnungsabschlüsse 2014: La moitié des cantons suisses voit rouge, Credit Suisse, News et expertise, https://www.credit-suisse.com/ch/fr/news-and-expertise/news/switzerland.article.html/article/pwp/news-and-expertise/2015/05/fr/half-of-swiss-cantons-in-th-red.html.

Lampart, D., D. Gallusser et D. Kopp (2013) : Lohndruck und ungerechte Verteilung. Die finanzielle Lage der Arbeitnehmenden in der Schweiz – Analyse und Handlungsmöglichkeiten. Berne : USS.

Lampart, D., M. Aepli et A. Tanner (2012) : Unternehmensbesteuerung. Unternehmen müssen Steuern zahlen - Steuergeschenke für Firmen sind volkswirtschaftlich falsch (avec une synthèse en français). Berne : USS.

Lampart, D. et D. Gallusser (2012) : SGB-Verteilungsbericht 2012. Eine Analyse der Lohn-, Einkommens- und Vermögensverteilung in der Schweiz (avec un résumé en français). Berne : USS.

Liebig, T., P. A. Puhani et A. Sousa-Poza (2007) : TAXATION AND INTERNAL MIGRATION — EVIDENCE FROM THE SWISS CENSUS USING COMMUNITY-LEVEL VARIATION IN INCOME TAX RATES. Journal of Regional Science, 47(4), 807-836.

Rühli, Lukas in *Handelszeitung* 2.10.2014 : http://www.handelszeitung.ch/konjunktur/die-zeit-der-steuersenkungen-ist-vorbei-676652.
in *Blick* 1.10.2014 : http://www.blick.ch/news/politik/alarmstufe-rot-in-den-kantonen-jetzt-kommt-der-steuer-schock-id3165713.html.

Schaltegger, C. A., F. Somogyi et J. E. Sturm (2011) : Tax competition and income sorting : Evidence from the Zurich metropolitan area. European Journal of Political Economy, 27(3), 455-470.

Schips, B. et al. (2003) : Gutachten zu ausgewählten Problemen der Schuldenbremse, Zurich, http://www.efv.admin.ch/d/downloads/publikationen/arbeiten_oekonomenteam/ETH_KOF_Gutachten_Schuldenbremse_d.pdf.

Soguel, N. et J.-L. Zufferey (1997) : La sous-estimation des recettes cantonales : erreur de prévision ou comportement stratégique ? Discussion paper de l'IDHEAP N° 7. Chavannes-Lausanne.

Standard & Poor's (2014) : Supplementary Analysis and Research Update Solothurn (juillet et décembre), Supplementary Analysis Basel-Landschaft (août), Research Update Schwyz (août), Supplementary Analysis St. Gallen (novembre).

Standard & Poor's (2015) : Research Update Basel-Landschaft (janvier), Research Update Schwyz (février).

Statistiques

Administration fédérale des contributions (2015) : Charge fiscale dans les chefs-lieux des cantons,
http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00720/index.html?lang=fr.

Administration fédérale des finances (2014) : Exploitation du potentiel fiscal,
http://www.efv.admin.ch/f/dokumentation/finanzstatistik.php.

Administration fédérale des finances (2015) : Statistique financière,
http://www.efv.admin.ch/f/index.php.

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) : Budgets et comptes financiers des cantons, http://www.fdk-cdf.ch/fr-ch/index/finanzdaten.htm.

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) : Bilans des cantons,
http://www.fdk-cdf.ch/fr-ch/index/finanzdaten.htm.

Comptes, budgets et plans financiers des cantons

Département fédéral des finances (2015) : Part des cantons au bénéfice net de la Banque nationale suisse,
http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/38173.pdf

Office fédéral de la statistique (2015) : Produit intérieur brut (PIB) par grande région et canton,
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/02/05.html

Annexe

Remarques méthodologiques concernant l'ajustement aux variations conjoncturelles

Le calcul des soldes structurels du compte financier des cantons est confronté à plusieurs problèmes. En particulier, en raison du changement des prescriptions en matière de présentation des comptes et de modifications de lois qui influent sur les recettes et les dépenses, il est plus difficile de séparer les composantes conjoncturelles des composantes structurelles et de les quantifier. Nous avons dû en tenir compte dans l'interprétation des résultats présentés dans ce Dossier.

Pour calculer le solde structurel, seuls les revenus fiscaux ont été corrigés des variations conjoncturelles en fonction des facteurs conjoncturels cantonaux calculés (cf. infra), car d'autres catégories de recettes ne présentent pas une dépendance marquée à l'égard de la conjoncture ou parce que lorsque cette dépendance existe, des modifications structurelles s'y superposent. Les dépenses n'ont pas non plus été corrigées des variations conjoncturelles parce que les dépenses cantonales ne sont pas particulièrement sensibles aux fluctuations de la conjoncture.

Pour calculer les facteurs conjoncturels cantonaux, nous avons au préalable analysé de plus près les fluctuations frappantes des revenus fiscaux des cantons et procédé à un ajustement si des facteurs non conjoncturels en étaient responsables (modifications de lois, de la présentation des comptes, etc.). Ensuite, nous avons calculé à l'aide du filtre Hodrick-Prescott modifié de l'AFF la tendance des revenus fiscaux des cantons. La différence entre les revenus fiscaux effectifs et la tendance donne pour chaque année le facteur conjoncturel qui exprime la sous-utilisation ou la surutilisation des capacités économiques. Il n'a pas été possible, pour les seuls cantons d'Uri et de Soleure, de suffisamment corriger la série chronologique pour que ne restent plus que des fluctuations conjoncturelles.

Die Reihe SGB-*Dossier*. Bisher erschienen **Titres déjà publiés dans la série *Dossier* de l'USS**

78 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2010/2011; Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften. Mai 2011. *Négociations conventionnelles et salariales 2010/2011 ; un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Mai 2011.*

79 Massnahmen und Instrumente zur Bekämpfung der geschlechtsspezifischen Lohndiskriminierung, Mai 2011, *avec résumé en français.*

80 Mindestlohn – Situation und Handlungsbedarf. Bericht der SGB-Expertengruppe Mindestlohn (Kurzfassung), Juli 2011 / *Salaires minimums : situation et mesures requises – Rapport du groupe d'expert(e)s de l'USS sur les salaires minimums (version abrégée), septembre 2011.*

81 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2010. Okt. 2011. *Évolution des effectifs des syndicats en 2010. Oct. 2011.*

82 Rund um die Uhr konsumieren = Rund um die Uhr arbeiten. Februar 2012. *Consommer 24 heures sur 24, c'est travailler 24 heures sur 24. Février 2012.*

83 Berufliche Vorsorge I. Rendite: Ursachen, Zusammenhänge und Perspektiven. März 2012, *avec résumé en français.*

84 Berufliche Vorsorge II. Lebenserwartung: Eine kritische Analyse der heute verwendeten Grundlagen. März 2012, *avec résumé en français.*

85 Berufliche Vorsorge III. Verwaltungskosten: Bedeutendes Sparpotenzial. März 2012, *avec résumé en français.*

86 SGB-Verteilungsbericht. Eine Analyse der Lohn-, Einkommens- und Vermögensverteilung in der Schweiz, *avec résumé en français.* April 2012.

87 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2011/2012; Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften. April 2012. *Négociations conventionnelles et salariales 2011/2012 ; un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Avril 2012.*

88 *Conditions de travail et salaires dans l'horticulture. Août 2012.*

89 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2011. Aug. 2012. *Évolution des effectifs des syndicats en 2011. Sept. 2012.*

90 Fortsetzung der gewohnten Lebenshaltung nur für eine Minderheit. Zur wirtschaftlichen Lage der Rentner und Rentnerinnen in der Schweiz. September 2012. *Seule une minorité peut maintenir son niveau de vie antérieur. La situation économique des retraités et des retraitées en Suisse. Septembre 2012.*

91 Unternehmensbesteuerung: Unternehmen müssen Steuern zahlen – Steuergeschenke für Firmen sind volkswirtschaftlich falsch, *avec synthèse en français.* Oktober 2012

92 Der „liberale" Arbeitsmarkt der Schweiz – Entzauberung eines Mythos. November 2012. *Le marché du travail « libéral » en Suisse – Une démystification. Novembre 2012.*

93 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2012/2013. Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB.Gewerkschaften. *April 2013. Négociations conventionnelles et salariales 2012/2013. Un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Mai 2013.*

94 Halbierte Sozialpartnerschaft in der Schweiz. August 2013. *Le semi-partenariat social en Suisse. Août 2013.*

95 GAV in der Schweiz: Probleme, Handlungsbedarf, Lösungen. August 2013. *Les CCT en Suisse : problèmes, mesures requises, solutions. Août 2013*

96 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2012. Okt. 2013. *Évolution des effectifs des syndicats en 2012. Oct. 2013.*

97 Boni und wachsende Lohnschere. Oktober 2013.

98 Der Detailhandel. Schwache Lohnentwicklung trotz Produktivitätsschub, *avec résumé en français.* November 2013.

99 Kantonsfinanzen. Fragwürdige, schädliche Sparmassnahmen in den Kantonen. Eine ökonomische Analyse, Dezember 2013 *Finances cantonales. Programmes d'austérité douteux et préjudiciables dans les cantons. Une analyse économique. Décembre 2013*

100 Arbeitszeitkontrollieren statt Burnouts kurieren. Mangelhafter Vollzug der Arbeitszeiterfassung in den Kantonen, *avec l'introduction, conclusions et perspectives en français.* Janvier 2014

101 12. SGB-Frauenkongress vom 15. und 16. November 2013. Gute Arbeit – gutes Leben! Pour de bonnes conditions de travail! Adesso e in futuro! Wir Frauen zahlen eure Krise nicht. April 2014. *12e Congrès des femmes de l'USS des 15 et 16.11.2013. Gute Arbeit – gutes Leben! Pour de bonnes conditions de travail ! Adesso e in futuro! Ce n'est pas aux femmes de payer la crise! Avril 2014.*

102 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2013/2014 ; Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften. April 2014. *Négociations conventionnelles et salariales 2013/2014; un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Avril 2014.*

103 Ein starker Service Public – damit die Schweiz funktioniert. Reden der Tagung vom 27.2.2014. April 2014. *Des services publics forts pour une Suisse qui fonctionne ! Les interventions de la journée du 27.2.2014. Avril 2014.*

104 Was für die Lohngleichheit zu tun ist. Eine Analyse der Lohnunterschiede zwischen den Geschlechtern und der politischen Gegenmassnahmen. April 2014. *Que faire pour instaurer l'égalité de salaire entre les sexes ? Analyse des différences de salaire entre les femmes et les hommes et contre-mesures politiques. Juin 2014.*

105 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2013. Sept. 2014. *Évolution des effectifs des syndicats en 2013. Sept. 2014*

106 55. SGB-Kongress vom 23. – 24. Oktober 2014. Positionspapiere und Resolutionen. November 2014. *55e Congrès de l'USS des 23 et 24 octobre 2014. Textes d'orientation et résolutions. Novembre 2014.*

107 SGB-Verteilungsbericht. Eine Analyse der Lohn-, Einkommens- und Vermögensverteilung in der Schweiz. Januar 2015, *avec résumé en français.*

108 Höhere Prämienverbilligungen gegen die Krankenkassen-Prämienlast. Eine Analyse der durchschnittlichen Prämienlast in der Schweiz und Vorschläge für den Ausbau der Prämienverbilligungen. Januar 2015, *avec résumé en français.*

109 Un projet européen disputé. Les débats de politique européenne des syndicats depuis les années 70. Mars 2015. *Existiert nur auf Französisch.*

110 Vertrags- und Lohn-Verhandlungen 2014/15. *Négociations contractuelles et salariales 2014/15.* Mai 2015.

111 Fragwürdige Spar- und Steuerpolitik in den Kantonen. Eine ökonomische Analyse. Juni 2015. *Finances cantonales. Une politique d'austérité et fiscale contestable. Analyse économique. Août 2015*

Nachbestellte Einzelnummern kosten Fr. 4.- pro Exemplar; Umfangreiche Nummern sind teurer, Fr. 10.- (inkl. Porto).
Chaque commande supplémentaire coûte 4 francs l'exemplaire ; pour les numéros plus volumineux, 10 francs/ex. (frais de port inclus).

Bestelltalon: Einsenden an SGB, z.H. Maria-Rosa d'Alessandris / Kathrin Kohler, Postfach, 3000 Bern 23, Fax 031 377 01 02 oder per e-mail: info@sgb.ch

Talon de commande : à envoyer à l'USS, c/o Maria-Rosa d'Alessandris / Kathrin Kohler, c.p., 3000 Berne 23 ; télécopieur 031 377 01 02 ou par e-mail : info@sgb.ch

Ich bestelle folgendes *Dossier*: Nr. / *N°* .....Anzahl Ex. / *Nombre d'ex.* _____

Je commande les Dossiers *suivants* : Nr. / *N°*.....Anzahl Ex. / *Nombre d'ex.* _____

Nr. / *N°*.....Anzahl Ex. / Nombre d'ex. _____

Name, Vorname / *Nom, prénom:* _____

Strasse / *Rue:* _____

Ort / *Localité:* _____